

La carrière : un droit

Tout·e fonctionnaire a droit à une carrière, dont le déroulement (durée de séjour dans chaque échelon, modalités d'avancement et possibilités de promotion d'un grade à l'autre) est inscrit dans le statut propre à chaque corps. L'avancement ou passage d'échelon entraîne une augmentation de l'indice de rémunération et donc du traitement. Pour les titulaires enseignant·es, CPE et PsyEN, les statuts prévoient que la carrière se déroule sur au moins deux grades (classe normale, puis hors-classe). Il en existe un troisième, la classe exceptionnelle, mais l'accès y reste trop limité.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le rythme d'avancement pour la **classe normale** est commun à toutes et tous, sauf pour le passage du 6^e au 7^e échelon et du 8^e au 9^e (accélération de carrière d'un an possible pour 30 % des enseignant·es, CPE, PsyEN, suite au rendez-vous de carrière ; voir tableau ci-contre).

La **hors-classe** est accessible à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9^e échelon, selon un barème prenant en compte l'appréciation délivrée suite au rendez-vous de carrière, l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon. De 23 % en 2025, le ratio promu·es/promouvables devrait continuer d'augmenter d'ici 2028.

Créée en 2017, la **classe exceptionnelle** reste un débouché de carrière réservé à un trop petit nombre, d'autant que les promotions sont décidées sans critères objectifs ni barème, sur les seuls avis des chef·fes d'établissement et de l'inspection et sans recours possible.

Rythmes d'avancement pour la classe normale Certifié·es, Agrégé·es, PEPS, PLP, CPE et PsyEN

Échelon	Durée dans l'échelon
1	1 an
2	1 an
3	2 ans
4	2 ans
5	2,5 ans
6	3 ans ou 2 ans*
7	3 ans
8	3,5 ans ou 2,5 ans*
9	4 ans
10	4 ans

* Réduction d'un an pour 30 % des promouvables

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU revendiquent :

- un avancement au rythme unique et le plus favorable pour toutes et tous,
- le raccourcissement des premiers échelons,
- une carrière sans obstacle de grade.

Ils dénoncent et combattent le fonctionnement arbitraire de l'accès à la classe exceptionnelle et militent pour qu'au terme d'une carrière complète, chacun·e puisse prétendre à cette promotion, puis à un meilleur niveau de pension.



RÉFORME DES CARRIÈRES ? UN PAS EN AVANT, TROIS PAS EN ARRIÈRE...

En avril, le Ministère a présenté aux organisations syndicales une réforme des carrières en deux volets : un rythme unique, légèrement accéléré pour la classe normale, et un taux de promotion à la hors-classe amélioré ; mais aussi un nouveau cadencement des rendez-vous de carrière, le troisième, à la hors classe, étant censé légitimer le barrage à la classe exceptionnelle. La FSU et l'intersyndicale n'étaient favorables qu'au premier volet, porteur de maigres avancées, mais le Ministère, après avoir refusé de dissocier les deux parties de la réforme, a semblé enterrer la réforme (faute d'accord de Bercy ?), cessant de répondre aux sollicitations des organisations syndicales !

Les annonces inacceptables faites en juillet sur le budget 2026, la volonté de faire des économies, notamment sur le dos des fonctionnaires, ne montrent qu'une seule chose : la nécessité de nous mobiliser !



AYEZ LE BON RÉFLEXE !

Pour vous informer sur les carrières et l'actualité de la Profession, les sections académiques du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU vous proposent :

- des publications spéciales,
- des stages et réunions « carrière »,
- des stages et réunions mutations INTER et INTRA,
- des stages « droit des personnels » dans chaque département.



Plus d'informations sur nos sites (voir p. 16),
rubriques « Publications » et « Stages et réunions ».

La carrière : un droit

Tout au long de l'année, à chaque moment décisif pour votre carrière, la FSU est à vos côtés et vous informe (mails, articles, stages, réunions...). Rejoignez-nous en adhérant, pour ne manquer aucune étape importante, et inscrivez-vous à nos stages et réunions !

MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE 2026		
Saisie des vœux dans SIAM (via I-Prof)	Mi-novembre à début décembre	• Stage SNES-FSU jeudi 13 novembre
Vérifications vœux et barèmes INTER / Contestations	En janvier	• Stages SNEP-SFSU lundi 17 et mardi 18 novembre
Résultats de l'INTER	Début mars	• Stage Stagiaires vendredi 14 novembre
Recours INTER avec le SNES/SNEP/SNUEP-FSU	Dans les deux mois suivant le résultat	• Visios en novembre
MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2026		
Saisie des vœux dans SIAM (via I-Prof)	Mars	• Stage SNES-FSU vendredi 13 mars • Stages SNEP-FSU jeudi 19 et vendredi 20 mars • Stage FSU Stagiaires vendredi 20 mars • Visios en mars
Vérifications vœux et barèmes INTRA / Contestations	Mai	
Résultats de l'INTRA	Début juin	
Recours INTRA avec le SNES/SNEP/SNUEP-FSU	Juin-juillet	
Retour des préférences TZR	Mi-juin	
Début de l'affectation des TZR	Début juillet	
TITULARISATION		
Jury d'EQP (Examen de Qualification Professionnelle) / Titularisation	Entre fin juin et début juillet	• Stage « Stagiaires : INTRA et titularisation » vendredi 20 mars
CAPA de titularisation (pour les agrégé-es et les collègues déjà titulaires d'un autre corps de l'EN)	Fin juin - début juillet	
CONGÉ DE FORMATION		
Parution de la circulaire	Fin novembre - début décembre	• Stage « Droits à la formation » jeudi 8 janvier
Date limite de dépôt des demandes	Mi-janvier à fin janvier	
AVANCEMENT D'ÉCHELON / CAPA RECOURS RDV DE CARRIÈRE / PROMOTION DE GRADE		
Avancement d'échelon	Selon la date de promotion, avec effet rétroactif	• Réunions « Recours RDVC » à Arcueil mercredi 17 septembre à 15h et en visio lundi 22 septembre à 17h30 • Stage « Carrières » jeudi 16 avril
Avancement accéléré d'échelon	Entre mars et avril, avec effet rétroactif	
Promotion de grade (hors classe, classe exceptionnelle)	Fin juin - début juillet	
RÉDUIRE OU INTERROMPRE SON ACTIVITÉ EN 2026-2027		
Faire une demande de temps partiel	Impérativement avant le 31 mars 2026	Consulter notre site pour connaître les modalités précises.
Demander un congé parental	À demander au moins 2 mois avant le début souhaité du congé parental	
Demander un détachement	Contactez-nous pour en connaître les conditions.	Sauf situations particulières, le détachement et la disponibilité ne sont pas de droit. En cas de refus, contactez-nous pour faire un recours
Demander une disponibilité	À demander au moins 2 mois avant le début souhaité de la disponibilité	

Attention, ce calendrier n'est fourni qu'à titre indicatif.



Fin du paritarisme : droits des personnels en danger !

Créé par la loi du 19 octobre 1946, le paritarisme est un principe fondamental, qui garantit aux fonctionnaires leur indépendance. C'est un mode de fonctionnement dans lequel les représentant-es des personnels, en nombre égal à celui des représentant-es de l'Administration, sont consulté-es dans le cadre d'instances paritaires. Le paritarisme permettait la correction de nombreuses erreurs et garantissait transparence et équité de traitement. Il a été fondamentalement remis en cause par la loi de Transformation de la Fonction publique en 2019 qui a supprimé les prérogatives des représentant-es des personnels élu-es en CAPA et CAPN sur les opérations de gestion collective : les CAP ne sont plus consultées que sur certaines questions individuelles (recours suite au rendez-vous de carrière, certains refus de titularisation ou encore refus de congé de formation). **Une régression sans précédent pour les droits des personnels !**

La FSU continue de combattre cette loi, qui permet à l'opacité de régner ; elle met de nombreuses informations à disposition : articles, publications, réunions, mails aux syndiqué-es, elle accompagne et défend les collègues face aux manquements et à l'incurie de l'Administration. **Connaître ses droits et les défendre est indispensable !**

Consultez régulièrement nos sites (voir p. 16), inscrivez-vous à nos stages et réunions et, pour un meilleur suivi de votre situation par nos militant-es, adressez-nous votre fiche de suivi syndical et tout document utile avant chaque opération !